

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00755

Numéro SIREN : 808 204 341

Nom ou dénomination : A.C.S.

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 5554



SOFIGEC AUDIT

Commissaires
aux comptes
Joséphine Bulle
Geoffroy Convercy

SARL A.C.S.
3 RUE AUGUSTE RENOIR
25000 BESANCON

808 204 341 RCS BESANCON

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
SARL A.C.S. en Société par Actions Simplifiée (SAS)**

SOFIGEC AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de BESANCON DIJON*

**360 Allée Henri HUGONOT
BP 50050-BROGNARD
25461 ETUPES CEDEX**



**SARL A.C.S.
3 RUE AUGUSTE RENOIR
25000 BESANCON**

808 204 341 RCS BESANCON

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la SARL A.C.S. en Société par Actions
Simplifiée (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 6 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels, clos au 31.12.2021, présentaient des capitaux propres de 450.365 € comprenant un résultat de l'exercice de 210.670 euros.

L'actif net de 450.365 € se composent :

- d'immobilisations pour 33.965 € (étant précisé que le fonds commercial n'est pas valorisé au bilan).
- de créances pour 830.753 € ;
- de trésorerie pour 851.577 € ;
- de dettes financières pour 360.332 € ;
- et de dettes d'exploitations pour 905.588 €.

Nous n'avons pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date des derniers comptes annuels de nature à affecter de manière significative le montant de ces capitaux propres.

La situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

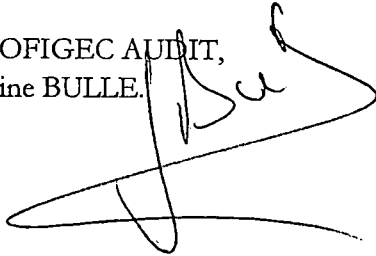
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la
SARL A.C.S. en Société par Actions Simplifiée (SAS)- Novembre 2022

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au
montant du capital social.

Fait à Brognard, Le 8 novembre 2022

Pour SOFIGEC AUDIT,
Joséphine BULLE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBulle', written over the printed name 'Joséphine BULLE'.



EXPERTISE COMPTABLE
ACCOMPAGNEMENT | CONSEIL

Le 14/11/2022 à Besançon

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
1 rue Megevand
25000 BESANCON

Objet : A.C.S. - Rapport du Commissaire à la transformation

Cher Greffier,

Afin de procéder aux formalités de transformation de la SARL A.C.S. en SAS, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Le rapport du Commissaire à la transformation
- Un chèque de 13.93 € à l'ordre du Greffe du TC de BESANCON.

Nous vous prions de bien vouloir délivrer le récépissé du présent dépôt ainsi que la facture à l'adresse du cabinet ADEXIAM : 5 rue Albert Thomas, 25000 Besançon.

Veuillez agréer, cher Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe TODESCHINI

Expert-Comptable

RECEVU
E 16 NOV. 2022
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON



EXPERTISE COMPTABLE
ACCOMPAGNEMENT | CONSEIL

REÇU PAR COURRIER
LE 24 NOV, 2022
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

Le 18/11/2022 à Besançon

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
1 rue Megevand
25000 BESANCON

Objet: A.C.S. - Règlement complémentaire

Cher Greffier,

Afin de procéder au règlement complémentaire au dépôt d'actes de la société A.C.S., je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Un chèque de 4.34 € à l'ordre du Greffe du TC de BESANCON.

Nous vous prions de bien vouloir délivrer le récépissé du présent dépôt ainsi que la facture à l'adresse du cabinet ADEXIAM : 5 rue Albert Thomas, 25000 Besançon.

Veuillez agréer, cher Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe TODESCHINI

Expert-Comptable



Greffes du tribunal de commerce de BESANÇON
Palais de Justice, 1 rue Mégevand, 25000 BESANÇON CEDEX
09:30 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 03.81.83.60.90
www.greffe-tc-besancon.fr - www.infogreffe.fr

REÇU PAR COURRIER
LE 24 NOV. 2022
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

ST3
ADEXIAM
5A RUE ALBERT THOMAS
25000 BESANÇON

Besançon, le 16 novembre 2022

Nos références : ACT * 2014B00755 * ST3 * 2022/10193 * 808204341

Nature de la formalité : Dépôt d'actes

Entreprise : A.C.S.

RÉCLAMATION DE PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les renseignements ou pièces manquants suivants:

- Règlement - 1,49 euros

L'ensemble des frais engagés pour couvrir la relance de cette formalité s'élève à 2,85 €. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.

Me Marie-Anne Boron

Maître François BORON

